

*publié sur le site internet de la collectivité
le 18 juillet 2024*

Direction générale

DECISION DU PRESIDENT n°2024-D027

Objet : Culture - Eté culturel « Prendre l'air du temps »

Le Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche,

*Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020-39 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 modifiée le
4 février 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de
la Communauté de communes, notamment en matière de préparation, passation,
exécution et de règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui
peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant
leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 89 999 €
HT,*

Considérant que la Communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre
d'opération culturelle itinérante.

Considérant l'attribution de 12 000 € par la DRAC dans le cadre de l'appel à projet
« Prendre l'air du temps » pour l'été culturel 2024 de la Cdc.

Considérant que la Cdc souhaite proposer lors de son été culturel des événements
favorisant l'accès à la culture de chacun.e, dans un environnement naturel, par la
rencontre d'artistes et la diffusion de spectacles.

Considérant qu'il est prévu :

- 3 semaines de résidence du collectif BaZalt intitulées « danseurs de ligne » du
24 au 28 juin, du 6 au 9 août et du 3 au 5 septembre pour un montant de 5 000
€ HT ;
- Spectacle « Tous les chemins mènent au jardin » et un atelier Lutherie végétale,
le vendredi 26 juillet à 18h au Cros de Géorand, de la Compagnie Théâtre des
chemins pour un montant de 910 € HT ;
- Spectacle « Tous les chemins mènent au jardin » et un atelier Lutherie végétale,
le dimanche 28 juillet à 18h à Saint-Etienne-de-Lugdarès, de la Compagnie
Théâtre des chemins pour un montant de 910 € HT ;
- Spectacle « Kéto à la recherche du silence » et un atelier de médiation, le
vendredi 9 août au Lac d'Issarlès, de Lez'arts pour un montant de 1 450 € HT ;
- Spectacle « Petits échos écolos », le mercredi 14 août à 16h au Lac de Saint-
Martial, de Root's Art Ardoix pour un montant de 382.08 € HT ;
- Spectacle « Petits échos écolos », le mercredi 21 août à 16h au Lac de Coucouron
de Root's Art Ardoix pour un montant de 422.04 € HT ;
- Spectacle « Quelles histoires », le jeudi 22 août à 18h à Saint-Cirgues-en-
Montagne de la Compagnie d'à côté pour un montant de 1 151.50 € HT ;
- 3 interventions de la Kamicyclette thématique zone humide, le dimanche 15
septembre pour la Fête des tourbières à Issarlès et un montant de 575 € HT.

DECIDE

Article 1 : La signature de 6 devis pour un montant total de 10 800.62 € HT ;

- Devis de BaZalt d'un montant de 5 000 € HT
- Devis de la Compagnie du Théâtre des chemins d'un montant de 1 820 € HT
- Devis de Lez'Arts d'un montant de 1 450 € HT
- Devis de Root's Arts d'un montant de 804.12 € HT
- Devis de la Compagnie d'à côté d'un montant de 1 151.50 € HT
- Devis de la Compagnie Le Petit Raconteur d'un montant de 575 € HT

Article 2 : Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée, et inscrite au recueil des actes administratifs.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon

Le 18 JUL. 2024
Le Président, Jacques GENEST

